

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (BRG 16.055)**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Guignard, Sophie

## Citations préféré

Guignard, Sophie 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (BRG 16.055), 2016 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 11.07.2025.

# Sommaire

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Chronique générale</b> | 1 |
| <b>Politique sociale</b>  | 1 |
| Groupes sociaux           | 1 |
| Politique familiale       | 1 |

## Abréviations

|               |                                                                  |
|---------------|------------------------------------------------------------------|
| <b>WBK-SR</b> | Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats   |
| <b>WBK-NR</b> | Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats |

---

|                |                                                                                |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CSEC-CE</b> | Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats |
| <b>CSEC-CN</b> | Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national  |

# Chronique générale

## Politique sociale

### Groupes sociaux

#### Politique familiale

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 28.11.2016  
SOPHIE GUIGNARD

Dans son message du 29 juin 2016, le Conseil fédéral propose une modification de sa politique d'**aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants**. La commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE), a décidé à une courte majorité de ne pas entrer en matière. Le projet s'inscrit dans la continuité du programme lancé en 2003, visant par des incitations financières à concilier travail et vie de famille. Il porte en particulier sur deux points: la diminution des frais de garde pour les parents et l'adéquation de l'offre aux besoins des parents. Ainsi, la Confédération allouerait une aide financière de trois ans, dégressive, aux cantons souhaitant augmenter les subventions aux structures d'accueil, qui pourraient ainsi baisser leurs tarifs. L'autre volet viserait lui à inciter financièrement l'ouverture ou l'élargissement de solutions d'accueil en dehors des horaires habituels, ce pour les parents travaillant tard, ou durant les vacances scolaires. Le montant total du projet représenterait une enveloppe de 100 millions.

Lors du débat de la chambre haute, les arguments de la majorité de la commission ont été repris, à savoir que le projet va trop loin dans la somme des montants alloués, et qu'il s'agit d'une entrave au principe de fédéralisme. Les partisans du projet du Conseil fédéral ont souligné l'importance d'une entrée en matière pour pouvoir retravailler les différents points ne convenant pas à ses adversaires, arguant de l'importance de la conciliation entre travail et famille, à l'heure où de nombreux parents choisissent de ne pas travailler, les frais de garde étant souvent inférieurs aux gains d'une activité rémunérée. Représentés par le PS et le PDC, les partisans ont en outre replacé le débat dans un contexte post votation sur l'initiative contre l'immigration de masse, rappelant la nécessité imposée par celle-ci de valoriser la main-d'œuvre qualifiée nationale. Ces arguments ont fait mouche, puisque les sénateurs se sont prononcés à 24 voix contre 19, avec une abstention, pour une entrée en matière. Le projet est donc renvoyé en commission.<sup>1</sup>

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL  
DATE: 16.06.2017  
SOPHIE GUIGNARD

De retour de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN), le projet d'**aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants** a été accepté par 23 voix contre 15, avec 5 abstentions. Une minorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) proposait de baisser le montant total des aides de dix millions à seulement cinq. Cette modification a été balayée par 23 voix contre 17, avec 3 abstentions. Au Conseil national, l'ensemble du projet tel que présenté par le Conseil fédéral a été accepté par 114 voix contre 76, sans abstentions. Là encore, une minorité de la commission avait souhaité introduire des modifications mineures (mention du "bien de l'enfant", allocation de l'aide uniquement si les fonds propres font défaut et prolongation de la garantie de financement des cantons), mais sans succès. Le vote final de l'assemblée fédérale a eu lieu le 16 juin 2017. Le Conseil national a ainsi plébiscité la modification de la loi fédérale avec 107 voix contre 87 et une abstention et le Conseil des Etats avec 25 voix contre 14 et 5 abstentions.<sup>2</sup>

---

1) BO CE, 2016, p. 885 ss.; Communiqué de presse CSEC-N 24.03

2) BO CE, 2017, p. 210 ss.; BO CN, 2017, p. 587 ss.